



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. limitée
20 juillet 2012
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2012
4-10 septembre 2012, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Ordre du jour provisoire, ordre du jour annoté,
liste de documents et plan de travail**

Note du secrétariat du Conseil d'administration

Table des matières

<i>Point</i>	<i>Page</i>
1 Questions d'organisation	2
<i>Débat consacré au PNUD.</i>	2
2 Questions financières, budgétaires et administratives	2
3 Programmes de pays et questions connexes	3
4 Évaluation	4
11 Arrangements de programmation	5
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	6
5 Programmes de pays et questions connexes	6
6 Évaluation	7
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	8
7 Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	8
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	9
8 Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA	9
9 Questions financières, budgétaires et administratives	9
10 Missions sur le terrain	10
12 Questions diverses	10
Plan de travail provisoire pour la deuxième session ordinaire de 2012	11



Point 1

Questions d'organisation

Au titre de ce point, le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2012 et donnera son aval au plan de travail présenté par son secrétaire. Le Conseil d'administration souhaitera sans doute aussi approuver le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2012. Une version préliminaire en a été distribuée aux membres du Conseil pour observations; on trouve dans le rapport définitif les observations émises.

Conformément à sa décision 96/25, le Conseil d'administration est actuellement saisi d'un projet de programme de travail pour 2013, dont la version définitive sera mise au point par le secrétariat en étroite consultation avec le Bureau du Conseil et qui lui sera présenté pour adoption à sa première session ordinaire de 2013.

Documentation :

Ordre du jour provisoire, ordre du jour annoté, liste de documents et plan de travail (DP/2012/L.3);

Rapport sur les travaux de la session annuelle de 2012 (DP/2012/15);

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à la session annuelle de 2012 (DP/2012/16);

Projet de plan de travail pour 2013 (DP/2012/CRP.2).

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Le rapport sur l'examen annuel de la situation financière comporte une étude et une analyse financières approfondies des activités du PNUD au niveau global. La section consacrée à un aperçu général donne une évaluation des résultats du Programme par source de fonds disponibles pour la programmation : ressources ordinaires, autres ressources et fonds administrés par le PNUD. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre une décision sur la base des éléments présentés dans le rapport.

Documentation :

Examen annuel de la situation financière 2011 (DP/2012/17);

Informations détaillées sur l'examen annuel de la situation financière 2011 (DP/2012/17/Add.1).

Point 3

Programmes de pays et questions connexes

Au titre de ce point, il sera également demandé au Conseil d'administration : a) de prendre note de la prolongation de six mois du programme de pays pour l'Égypte; b) de formuler des observations sur les projets de descriptif de programme commun de pays pour les pays et territoires insulaires du Pacifique; et c) de formuler des observations sur les projets de descriptif de programme de pays pour le Cameroun, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, le Libéria, l'Afrique du Sud, le Myanmar, le Népal, la Libye, le Soudan, Haïti et le Nicaragua, avant leur mise au point définitive.

Comme le Conseil d'administration l'a demandé dans ses décisions 2001/11 et 2006/36, les programmes de pays suivants seront adoptés selon la procédure d'approbation tacite sans présentation ni débat, sauf si cinq membres au moins ont informé le secrétariat par écrit avant la réunion qu'ils souhaitaient saisir le Conseil d'administration d'un programme particulier :

Région Afrique : Guinée, Lesotho, Maurice, Sierra Leone;

Région Asie et Pacifique : Inde, Malaisie, Sri Lanka;

Région des États arabes : Djibouti, Jordanie;

Région Europe et Communauté d'États indépendants : la République de Moldova;

Région Amérique latine et Caraïbes : Belize, Bolivie, Costa Rica.

Documentation :

Prolongation des programmes de pays (DP/2012/19);

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Cameroun (DP/DCP/CMR/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour la République démocratique du Congo (DP/DCP/COD/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Guinée équatoriale (DP/DCP/GNQ/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Libéria (DP/DCP/LBR/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour la République sud-africaine (DP/DCP/ZAF/2);

Asie et Pacifique

Projet de descriptif du programme sous-régional pour les pays et territoires insulaires du Pacifique (DP/DSP/PIC/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Pakistan (DP/DCP/PAK/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Myanmar (DP/DCP/MMR/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Népal (DP/DCP/NPL/2);

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour la Libye (DP/DCP/LBY/2/Rev.1);

Projet de descriptif de programme de pays pour la République du Soudan (DP/DCP/SDN/2);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour Haïti (DP/DCP/HTI/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Nicaragua (DP/DCP/NIC/2);

Point 4

Évaluation

Le rapport annuel d'évaluation, qui couvre la période de mars 2011 à février 2012, évalue les résultats de la fonction d'évaluation en présentant des informations sur la couverture de l'évaluation, le respect du mandat, la qualité, les mécanismes institutionnels et l'utilisation des évaluations. Il analyse également les principales conclusions et les enseignements essentiels tirés des évaluations indépendantes conduites au cours de la période considérée. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision, sur la base des éléments présentés dans le rapport.

La présente évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des systèmes électoraux a été approuvée en tant qu'élément du programme de travail du Bureau de l'évaluation du PNUD à la session annuelle de 2011 du Conseil d'administration. Le renforcement des systèmes électoraux constitue, depuis 1976, un domaine de premier plan du travail du PNUD. Des processus électoraux crédibles sont indispensables à un système démocratique, et le PNUD s'attache dès lors à renforcer la participation sans exclusion et à élever le degré de professionnalisme de l'administration électorale, le but final étant l'approfondissement de la démocratie et l'accélération du développement humain durable. L'évaluation détermine la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité de la contribution du PNUD à l'obtention de ces résultats. Elle examine aussi la valeur ajoutée de l'appui du PNUD et sa sensibilité à l'évolution de la demande et aux défis inhérents au processus. L'évaluation fournit des recommandations pour les futures stratégies du PNUD pour le travail dans ce domaine. Le Conseil d'administration souhaitera peut être prendre note des conclusions et des recommandations du rapport. L'évaluation sera accompagnée de la réponse de la direction du PNUD.

L'évaluation du partenariat du PNUD avec des fonds mondiaux et des fondations philanthropiques a été approuvée en tant qu'élément du programme de travail du Bureau de l'évaluation du PNUD à la deuxième session ordinaire de 2008 du Conseil d'administration. Au cours des 10 dernières années, s'efforçant d'élargir les possibilités de partenariat et de financement pour les pays du programme, le PNUD a noué le dialogue avec une série de fonds mondiaux dans les domaines de l'environnement et de la santé ainsi qu'avec des fondations philanthropiques. L'évaluation porte sur l'efficacité, l'efficience et la durabilité de l'appui du PNUD à l'obtention de résultats en matière de développement lorsque les activités sont menées en partenariat avec des fonds mondiaux et des fondations philanthropiques. Elle tente aussi de préciser la valeur ajoutée pour les partenaires clés des

partenariats du PNUD avec des fonds mondiaux et des fondations philanthropiques et les avantages comparatifs de la collaboration avec ces instruments de financement. Elle fait des recommandations concernant les mesures à prendre pour développer encore les partenariats du PNUD avec des fonds mondiaux et des fondations philanthropiques. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note des conclusions et recommandations du rapport. L'évaluation sera accompagnée de la réponse de l'administration du PNUD.

Documentation :

Rapport annuel sur les activités d'évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement en 2011 (DP/2012/20);

Évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des systèmes électoraux (DP/2012/21);

Réponse de l'Administration à l'évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des systèmes et des processus électoraux (DP/2012/22);

Évaluation du partenariat du PNUD avec des fonds mondiaux et des fondations philanthropiques (DP/2012/23);

Réponse de la direction à l'évaluation du partenariat du PNUD avec des fonds mondiaux et des fondations philanthropiques (DP/2012/24).

Point 11

Arrangements de programmation

Les arrangements de programmation jouent un grand rôle dans le cadre de l'action menée par le PNUD pour obtenir des résultats en matière de développement. Ils constituent un mode de financement essentiel en offrant un dispositif d'allocation des ressources de programme ordinaires à l'appui des programmes de pays approuvés par le Conseil d'administration, eux-mêmes la traduction des besoins individuels des pays qui s'inscrivent dans les priorités du plan stratégique. Le premier examen des arrangements en matière de programmation (document DP/2010/5) recensait un certain nombre de sujets de préoccupation, découlant de la nécessité de faire preuve de plus de souplesse et de réactivité pour répondre aux besoins d'un ensemble de pays de programme en évolution constante et aux prises avec divers défis en matière de développement. En réponse à la décision 2010/3 concernant le premier examen, un deuxième examen a été effectué (document DP/2012/3), lors duquel le PNUD a convenu qu'il était nécessaire d'examiner attentivement et d'un point de vue stratégique les arrangements de programmation dans le contexte de son modèle économique et de trois initiatives concomitantes qui influent sur le cadre de programmation et y sont intrinsèquement liées : le nouveau plan stratégique, le budget intégré et le programme de réformes institutionnelles. Dans sa décision 2012/1 relative au deuxième examen, le Conseil d'administration a approuvé les hypothèses fondamentales concernant la prévisibilité et la progressivité dans l'octroi des montants ciblés pour l'allocation des ressources de base (« TRAC-1 ») et la présence du PNUD. Dans le cadre de la suite donnée à cette décision, le PNUD s'est attaché principalement à poursuivre l'élaboration des options de sélection et des modèles d'attribution pour les TRAC 1 grâce à de nombreuses consultations bilatérales et régionales, mais le présent

document précise les principes qui sous-tendent la présence stratégique mondiale du PNUD; les informations relatives aux orientations des arrangements en matière de programmation autres que TRAC-1, TRAC-2 et TRAC-3; la constitution d'un fonds de réserve; l'intégration éventuelle du FENU dans les arrangements en matière de programmation; et les options de sélection et les modèles d'attribution pour TRAC-1.

Le Conseil d'administration voudra peut-être adopter une décision sur la base des éléments présentés dans le rapport.

Documentation :

Arrangements en matière de programmation, 2014-2017 (DP/2012/25).

Débat consacré au FNUAP

Point 5

Programmes de pays et questions connexes

Le Conseil d'administration sera saisi d'une prolongation du programme de pays pour l'Égypte et la région des États arabes.

Le Conseil d'administration sera également saisi, pour discussion, de neuf projets de descriptif de programmes de pays pour l'Afrique du Sud, le Cameroun, la Guinée équatoriale, le Libéria et la République démocratique du Congo dans la région Afrique; pour le Pakistan (projet de descriptif de programme commun de pays) dans la région Asie et Pacifique; et pour Haïti dans la région Amérique latine et Caraïbes.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être a) approuver la prolongation de six mois du programme de pays pour l'Égypte; et b) prendre note des projets de descriptif de programme de pays pour l'Afrique du Sud, le Cameroun, la Guinée équatoriale, le Libéria, la République démocratique du Congo, le Soudan, le Pakistan (projet de descriptif de programme commun de pays), Haïti et le Nicaragua.

Conformément à la décision 2006/36 du Conseil d'administration, 12 programmes de pays, sur lesquels le Conseil d'administration s'est penché à sa session annuelle de 2012, devraient être approuvés selon la procédure d'approbation tacite sans présentation ni débat, sauf si cinq membres au moins ont informé le secrétariat par écrit avant la réunion qu'ils souhaitaient saisir le Conseil d'administration d'un programme de pays particulier. Les programmes de pays à approuver par le Conseil lors de la deuxième session ordinaire de 2012 concernent les pays suivants : Guinée, Lesotho et Sierra Leone dans la région Afrique; Djibouti et Jordanie dans la région des États arabes; Inde, Népal, pays et territoires insulaires du Pacifique et Sri Lanka dans la région Asie et Pacifique; République de Moldova dans la région Europe orientale et Asie centrale; État plurinational de Bolivie et Costa Rica dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes.

Documentation :

Prolongation de six mois du programme de pays pour l'Égypte (DP/FPA/2012/15);

*Projets de descriptifs de programmes de pays**Afrique*

Projet de descriptif de programme de pays pour le Cameroun (DP/FPA/DCP/CMR/6);

Projet de descriptif de programme de pays pour la République démocratique du Congo (DP/FPA/DCP/DRC/4);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Guinée équatoriale (DP/FPA/DCP/GNQ/6);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Libéria (DP/FPA/DCP/LBR/4);

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Afrique du Sud (DP/FPA/DCP/ZAF/4);

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour le Soudan (DP/FPA/DCP/SDN/6);

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Pakistan (DP/FPA/DCP/PAK/1);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour Haïti (DP/FPA/DCP/HTI/5);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Nicaragua (DP/FPA/DCP/NIC/8).

Point 6**Évaluation**

Au titre de ce point, conformément à la décision 2009/18, le Conseil d'administration sera saisi du rapport biennal sur l'évaluation. Le rapport évalue le bilan de la fonction d'évaluation au FNUAP, la qualité des évaluations et l'aptitude du Service de l'évaluation de la Division des contrôles internes du FNUAP à mesurer la portée et la qualité des évaluations. Il analyse aussi les problèmes que les lacunes d'évaluation posent à l'organisation et s'interroge sur les manières d'améliorer la fonction d'évaluation au FNUAP. En outre, conformément à la décision 2009/18, le Conseil d'administration sera également saisi d'un examen de la politique d'évaluation du FNUAP. L'examen indépendant a été effectué par le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies. En outre, conformément à la décision 2009/18, la réponse de l'Administration est présentée dans un document distinct sur le site Web du FNUAP. Par ailleurs, conformément aux décisions 2009/18 et 2010/26, le plan d'évaluation biennal est présenté sur le site Web du FNUAP. Le Conseil d'administration voudra peut-être adopter une décision concernant ce point.

Documentation :

Rapport biennal sur l'évaluation (DP/FPA/2012/8);

Examen de la politique d'évaluation du FNUAP (DP/FPA/2012/17);

Réponse de l'Administration;

Plan d'évaluation biennal

Débat consacré à l'UNOPS

Point 7

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Dans sa décision 2009/25, le Conseil d'administration a approuvé le Plan stratégique 2010-2013 du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) (document DP/2009/36). Conformément à la décision 2010/21 du Conseil d'administration et à la résolution 65/176 de l'Assemblée générale, le Directeur exécutif a proposé d'instaurer un examen à mi-parcours du plan stratégique. L'examen avait pour but de dresser l'inventaire de ce que l'organisation avait appris et à s'assurer que l'orientation stratégique de l'UNOPS restait pertinente dans un monde en mutation. L'examen a porté sur le mandat donné à l'UNOPS par l'Assemblée générale et les décisions du Conseil d'administration qui s'y rapportent, sur le cadre stratégique de l'UNOPS, sur l'évolution récente dans l'environnement extérieur et sur les expériences propres de l'UNOPS. Au départ des conclusions, l'examen vise à centrer la mise en œuvre de la stratégie de l'UNOPS au cours des 15 prochains mois ainsi que la position de l'organisation pour le plan stratégique 2014-2017.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre une décision sur la base des éléments présentés dans le rapport.

Dans sa résolution 39/220, l'Assemblée générale a établi la nécessité de la communication périodique des données statistiques relatives aux achats effectués par les organismes des Nations Unies s'occupant des activités opérationnelles. En 2008, et conformément à la décision 2007/38 du Conseil d'administration, le Directeur exécutif de l'UNOPS a pris la responsabilité de compiler et de soumettre ce rapport. Le rapport de 2011 comporte un supplément qui examine la question de la transparence et ses effets sur la passation des marchés publics dans le contexte de l'évolution mondiale vers la création d'un système de coopération au développement plus responsable et plus robuste. Il contient en outre une analyse des tendances en matière de passation de marchés entre les Nations Unies et les pays en développement et en transition.

Documentation :

Examen à mi-parcours du plan stratégique 2010-2013 (DP/OPS/2012/7);

Rapport statistique annuel sur les activités d'achat des Nations Unies en 2011 (DP/OPS/2012/8).

Débat consacré aux questions communes

Point 8

Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi d'un rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Le rapport est centré sur l'application des décisions prises par le Conseil de coordination du Programme à sa vingt-neuvième réunion, tenue en décembre 2011, ainsi que sur les plans de suivi des décisions issues de la trentième réunion du Conseil de coordination, tenue en juin 2012. Il met aussi en évidence les contributions du PNUD et du FNUAP à la réponse au VIH. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note du rapport.

Documentation

Rapport sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2012/26–DP/FPA/2012/18).

Point 9

Questions financières, budgétaires et administratives

Conformément aux décisions antérieures du Conseil d'administration prises à la première session ordinaire de 2012, le PNUD, le FUNAP et l'UNICEF ont présenté un calendrier informel pour l'examen commun du travail sur le recouvrement des coûts ainsi qu'une simulation de budget intégré, appelant à un examen formel à la deuxième session ordinaire de 2012. Le présent rapport est centré sur l'examen commun du recouvrement des coûts. La simulation du budget intégré sera présentée distinctement en tant que document informel. L'examen commun a débouché sur plusieurs conclusions importantes. L'attention est attirée particulièrement sur la proposition consistant à remplacer la méthode actuelle de recouvrement des coûts, fondée en partie sur les coûts indirects fixes financés uniquement sur ressources de base, et sur l'approche étudiée dans le rapport, qui inclut la suppression de la distinction entre coûts indirects fixes et coûts indirects variables. Compte tenu de ce qui précède, des indications plus détaillées sont demandées au Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne le ou les taux finals de recouvrement des coûts à adopter au cours de la période 2014-2017. En conséquence, les organismes proposent de présenter une actualisation du présent document pour examen par le Conseil d'administration à la première session ordinaire de 2013. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre une décision sur la base des éléments présentés dans le rapport.

Documentation :

Feuille de route vers un budget intégré : examen conjoint PNUD, FNUAP et UNICEF portant sur l'impact des définitions des coûts et des classifications des activités sur les taux harmonisés de recouvrement des coûts (DP-FPA/2012/1)

Point 10

Missions sur le terrain

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi de rapports portant sur les missions conjointes des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM en République de Djibouti (18-22 mars 2012) et en Éthiopie (22 au 31 mars 2012).

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note des rapports.

Documentation :

Rapport concernant la mission conjointe en République de Djibouti des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (DP-FPA-OPS/2012/CRP.1);

Rapport concernant la mission conjointe en Éthiopie des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (DP-FPA-OPS/2012/CRP.1);

Rapport concernant la mission conjointe en Éthiopie des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (DP-FPA-OPS/2012/CRP.2).

Point 12

Questions diverses

Réunion d'information par le FNUAP, consacrée à l'examen de la CIPD au delà de 2014.

**Plan de travail provisoire
Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS
Deuxième session ordinaire de 2012
(du 4 au 10 septembre 2012, New York)**

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Mardi 4 septembre	10 heures-	1	QUESTIONS D'ORGANISATION
	13 heures		<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2012
			Débat consacré au FNUAP
			DÉCLARATION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF DU FNUAP
		6	ÉVALUATION <ul style="list-style-type: none"> • Rapport biennal sur l'évaluation (décision 2009/18) • Plan d'évaluation biennal (décisions 2009/18 et 2010/26) • Réponse de l'Administration (décision 2009/18) • Examen de la politique d'évaluation du FNUAP (décisions 2009/18 et 2010/26)
	13 h 15- 14 h 45		<i>Consultation informelle sur l'examen à mi parcours du plan stratégique 2010-2013 par l'UNOPS et sur la feuille de route vers le plan stratégique 2014-2017</i>
	15 heures-	5	PROGRAMMES DE PAYS DU FNUAP ET QUESTIONS CONNEXES
	17 heures		<ul style="list-style-type: none"> • Projets de descriptif de programmes de pays • Approbation des programmes de pays
	17 heures-		<i>Consultations informelles sur les projets de décisions</i>
	18 heures		
Mercredi 5 septembre	10 heures-		Débat consacré au PNUD
	13 heures		DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATRICE
		2	PNUD : QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES <ul style="list-style-type: none"> • Examen annuel de la situation financière, 2011
	13 h 15- 14 h 45		<i>Consultation informelle conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats</i>
	15 heures-	11	ARRANGEMENTS DE PROGRAMMATION
18 heures		<ul style="list-style-type: none"> • Examen des arrangements de programmation pour 2008-2013 (décision 2012/1) 	

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Judi 6 septembre	10 heures- 12 heures	9	Débat consacré aux questions communes QUESTIONS FINANCIÈRES, BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES <ul style="list-style-type: none"> Rapport conjoint du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur les mesures prises aux fins de l'établissement d'un budget intégré à compter de 2014, y compris une simulation de budget intégré, ainsi que sur les progrès accomplis dans ce domaine
	12 heures- 13 heures		<i>Consultation informelle sur le cadre de conception pour l'examen cumulatif du plan stratégique actuel du PNUD, 2008-2013</i>
	13 h 15- 14 h 45		<i>Consultation informelle conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les politiques en matière de ressources humaines</i>
	15 heures- 17 h 30		Débat consacré à l'UNOPS DÉCLARATION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF DE L'UNOPS
		7	<ul style="list-style-type: none"> Examen à mi-parcours du plan stratégique, 2010-2013 Rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organisations du système des Nations Unies en 2011
	17 h 30- 18 heures		<i>Consultation informelle sur les projets de décisions</i>
Vendredi 7 septembre	10 heures- 13 heures	3	Débat consacré au PNUD (suite) PROGRAMMES DE PAYS DU PNUD ET QUESTIONS CONNEXES <ul style="list-style-type: none"> Projets de descriptif de programmes de pays Approbation des programmes de pays
		4	ÉVALUATION <ul style="list-style-type: none"> Rapport annuel sur les activités d'évaluation et réponse de l'Administration Évaluation de la contribution du PNUD au renforcement des systèmes électoraux et réponse de l'Administration Évaluation du partenariat du PNUD avec des fonds mondiaux et des fondations philanthropiques et réponse de l'Administration
	13 h 15- 14 h 45		<i>Réunion d'information informelle consacrée au rapport du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour l'exercice biennal prenant fin le 31 décembre 2011 pour le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS</i>
	15 heures- 16 h 30	4	ÉVALUATION (suite)
	16 h 30- 18 heures		<i>Consultation informelle sur le plan stratégique du FNUAP</i>

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
Lundi 10 septembre	10 heures- 12 heures		<i>Réunion d'information par le FNUAP relative à la CIPD au-delà de l'examen de 2014</i>
	15 heures- 18 heures	8	<p>Débat consacré aux questions communes (suite)</p> <p>SUITE DONNÉE À LA RÉUNION DU CONSEIL DE COORDINATION D'ONUSIDA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida <p>10 MISSIONS SUR LE TERRAIN</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur la mission conjointe sur le terrain à Djibouti et en Éthiopie <p>12 QUESTIONS DIVERSES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de décisions en instance <p>1 QUESTIONS D'ORGANISATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de plan de travail pour 2013 • Projet de plan de travail pour la première session ordinaire de 2013
